



Règlement intérieur du Dojo

1. Accès

➤ *Parking*

Les pratiquants et accompagnants se garent sur le parking du gymnase Christian GAND.

➤ *Dojo*

L'accès au dojo se fait par la porte d'entrée située sur la façade du complexe Max Louvel se trouvant dans le prolongement du gymnase Christian GAND.

Le dojo est situé au bout du couloir qui est face à la porte d'entrée.

2. Règles de vie du dojo Serge Caufourier

➤ *Chaussures*

Le port de chaussures est interdit dans le dojo, toute personne y entrant doit se déchausser à l'entrée.

➤ *Vestiaires*

Seuls les licenciés ont accès aux vestiaires.

➤ *Accompagnants*

Les accompagnants restent à l'extérieur du dojo dans le couloir. Ils n'ont pas accès aux vestiaires et ne peuvent pas assister au cours.

➤ *Effets personnels*

Tout effet personnel (protections, bouteilles d'eau,...) doit être marqué du nom de son propriétaire et doit être remonté chez soi après le cours.

➤ *Respect*

Chaque licencié s'engage à avoir un comportement respectueux envers les professeurs, les autres licenciés, les locaux dans lequel il est accueilli ainsi que le matériel mis à disposition pour sa pratique.



3. Mesures COVID-19

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes, sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants, sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane.

Depuis le 13 août (décret n°2020-1035), l'accès aux vestiaires collectifs est à nouveau autorisé, dans le strict respect des protocoles sanitaires.

➤ *Port du masque*

Toute personne de plus de 11 ans doit porter un masque dès l'entrée dans l'enceinte sportive jusqu'au début du cours.

➤ *Vestiaires*

Les vestiaires sont accessibles. Le déplacement du tatami vers les vestiaires pourra se faire sans masque, les vestiaires étant situés à moins de 3m des tatamis.

Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires, sauf les douches. Le respect de la distanciation physique est demandé.

Nous demandons, jusqu'à nouvel ordre, que tous les enfants arrivent et repartent en dogi. Lors des cours enfants les vestiaires seront uniquement accessibles pour déposer les chaussures et manteaux.

➤ *Protections et matériel*

Chaque pratiquant doit posséder des mitaines et protège-tibias personnels. Ces protections ne pourront pas être prêtées par le club, les personnes non équipées ne pourront pas participer aux combats lors des cours.

Les casques, plastrons, paos, et le matériel d'entraînement seront désinfectés après chaque utilisation.